

Agrément Technique ATG avec Certification



FAÇADES - MATERIAUX
D'ETANCHEITE

PARASILICO AM 85-1

MASTIC ISO 11600 – STS 56.1
G/F – 25 LM

Valable du 27/06/2011
au 26/06/2014

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

DL CHEMICALS DETAELLENAERE – LOOSVELT nv
Roterijstraat 201-203
B-8793 WAREGEM
Tél. : +32 (0) 56 62 70 51
Fax. : +32 (0)56 60 95 68
Site Internet : www.dl-chem.com
Courriel : info@dl-chem.com

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable du produit ou système par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation a été établi dans ce texte d'agrément. Ce texte identifie le produit ou les produits appliqué(s) dans le système et détermine les performances de produit à prévoir, moyennant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du/des produit(s) ou du/des système(s) réalisées conformément à ce qui est exposé dans ce texte d'agrément.

L'agrément technique est accompagné d'un suivi régulier et d'une adaptation aux progrès de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Une révision est imposée tous les trois ans.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le fabricant doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour atteindre les performances décrites dans l'agrément. Ce suivi est essentiel pour la confiance dans la conformité du produit à cet agrément technique. Il est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère suivi des contrôles et l'interprétation statistique des résultats permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément et la certification de la conformité à l'agrément sont indépendants des travaux effectués individuellement.

L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Objet

Mastic appliqué avec des composants auxiliaires conformément aux directives d'exécution du fabricant et aux STS 56.1.

3 Composants

Mastic : PARASILICO AM 85-1

Mastic élastique monocomposant à base de silicone neutre de type OXIME.

Tableau 1 - Identification

Caractéristiques	Valeur déclarée		Norme
	Incolore	Coloré	
Résistance à la traction (N/mm ²) à la rupture	0,29	0,38	NBN EN ISO 8339
Allongement à la rupture (%)	250	200	
Shore A	10 – 18	15 – 25	NBN EN ISO 868
Coulage	< 1	< 1	NBN EN ISO 7390
Temps de séchage (mm/24 heures)	1 – 2	1 – 2	DIN 50.014

Domaines d'application

Tableau 2 – Domaines d'application (Tableau 5 STS 56.1)

Applications (*) :	Verre : <ul style="list-style-type: none">– Étanchéité des joints de vitrage ;– Mastic de façade ;– Joints entre éléments ;– Raccord des châssis avec le gros œuvre ;– Joints de dilatation ;– Joints de tassement,– Joints de murs-rideaux
Environnement	Non agressif à agressif
Joint	Non exposé à exposé (**)
Hauteur	De 0 à > 50 m
(*) Ne convient pas pour les joints en permanence sous eau. Ne peut pas entrer en contact avec des produits à base de bitume, d'asphalte ou de goudron.	

3.1 Composants auxiliaires (ces produits ne font pas partie de l'évaluation initiale ni de la certification)

3.1.1 Primers

Tableau 3 - Primers

Caractéristiques	Primer DL 783
Couleur	Incolore
Densité à 23 °C (kg/dm ³)	0,94
Teneur en matière sèche (%)	25
Viscosité (Brookfield, 20°C) mPa.s	15
Temps de séchage à 20°C (min)	60
Point éclair (°C)	8

3.1.2 Fond de joint

- Mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée
- Mousse de polyuréthane à structure cellulaire ouverte.

Le fond de joint doit satisfaire aux exigences du § 5.3 des STS 56.1.

3.1.3 Finition

Après son application, le mastic peut être lissé au moyen de DL 100 ou d'un caoutchouc de lissage.

4 Fabrication & commercialisation

Le PARASILICO AM 85-1 et le PRIMER DL 783 sont fabriqués par DL CHEMICALS dans sa fabrique de Waregem.

5 Mise en œuvre

5.1 Préparation

Le support doit être propre et sec. Les écailllements dans les châssis en béton doivent être éliminés et dépolissés. Éliminer toutes les parties non adhérentes à l'aide d'une brosse métallique. Au besoin, dégraisser à l'aide d'un solvant adapté. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

PARASILICO AM 85-1 peut être appliqué sans primer sur supports non ou peu poreux. Les supports poreux doivent être

enduits au préalable de primer DL 783. En cas de doute, prendre contact avec le fournisseur.

Le support doit présenter une résistance cohésive supérieure à celle du mastic.

5.2 Supports

PARASILICO AM 85-1 convient pour l'étanchéité de joint des matériaux suivants :

Tableau 4 - Supports

Béton	Enduits à base de ciment
Fibro-ciment	Verre
Pierre naturelle	Aluminium (clair et foncé)
Béton cellulaire	

(*) L'influence sur la formation de taches n'a pas été étudiée.

Temps de formation d'un film :

- transparent : 10 – 30 minutes
- coloré : 10 – 30 minutes

Pour l'application du mastic, voir les documents suivants :

- STS 56.1 « Mastics d'étanchéité des façades »
- La documentation technique du titulaire de l'ATG.

La largeur du joint est calculée conformément au § 5.2 des STS 56.1. Le rapport entre la largeur et la profondeur est calculé conformément au § 6.3, tableau 9.

Éliminer les traces de PARASILICO AM 85-1 non durci au Parasilico Cleaner.

PARASILICO AM 85-1 ne peut pas être recouvert de peinture.

Résistance à la température : de - 50°C à + 150°C.

6 Étiquetage, emballage et délai de stockage

6.1 Étiquetage :

L'étiquette mentionne :

- le nom du fabricant
- le nom du produit et le domaine d'application
- le contenu
- la couleur
- la durée de conservation
- le numéro du lot et la date de production
- la méthode de mise en œuvre (y compris les primers à utiliser)
- le logo et le numéro d'ATG
- la classification conformément à la NBN EN ISO 11600 – aux STS 56.1

6.2 Conditionnement

- Cartouches de 310 ml
- Boudins de 600 ml

6.3 Conservation

Délai de conservation : 12 mois sous emballage d'origine fermé à 23 °C.

7 Performances

Tableau 5 - Performances

Propriété	Norme	Critère	Résultat Mortier	Résultat Aluminium	Résultat Verre
Reprise élastique (%)	NBN EN ISO 73 89	≥ 70 ≤ 60	96		
Écoulement (mm)	NBN EN ISO 73 90	≤ 3	≤ 1		
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10 563	≤ 10	5		
Propriétés de déformation sous traction, module de cisaillement à 200 % d'allongement (MPa) - à 23°C - à -20°C Allongement à la rupture (%)	NBN EN ISO 83 39	$\leq 0,4$ et $\leq 0,6$	Transparent : 0,20 Coloré : 0,34 Transparent : 0,27 Coloré : 0,40 Transparent : 250 Coloré : 200		
Propriétés de déformation sous traction permanente	NBN EN ISO 83 40	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Propriétés d'adhésion/de cohésion à température variable	NBN EN ISO 90 47	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Adhésion/cohésion après exposition à la lumière artificielle	NBN EN ISO 11 431	Pas de rupture	Pas appl. (*)	Pas appl. (*)	Conforme
Propriétés d'adhésion/de cohésion sous traction permanente après immersion dans l'eau	NBN EN ISO 10 590	Pas de rupture	Conforme	Conforme	Conforme
Résistance à la compression (N/mm ²)	NBN EN ISO 11 432	Valeur	0,41		
Résistance aux rayons du soleil (500 heures Xenon 300-800 mm, 50±5 W/m ²)	aux STS 56,1 § 3.2.3	$\Delta\epsilon \geq 0,70$ Pas de fissures Vieillessement uniforme	0,96 Conforme		

(*) Pas d'application

8 Contrôle et entretien

Il est recommandé d'effectuer un premier contrôle avec entretien éventuel un an après la pose du mastic et ensuite tous les 3 ans. Il s'agira d'un contrôle visuel de la surface, du contrôle de l'adhésion et de la réparation au moyen de PARASILICO AM 85-1. S'agissant de petites réparations, il suffit de nettoyer la surface de mastic à l'acétone et d'appliquer PARASILICO AM 85-1 frais. En cas de réparation complète, enlever le plus possible l'ancien mastic de jointoyage, ensuite dépoussiérer et dégraisser le support avec un solvant approprié et effectuer la réparation avec PARASILICO AM 85-1.

9 Conditions

- A. Seules l'entreprise mentionnée en première page comme détenteur d'ATG et l'(les) entreprise(s) assurant la commercialisation de l'objet de l'agrément peuvent revendiquer l'application de cet agrément technique.
- B. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit ou système dont la dénomination commerciale est mentionnée dans l'entête. Les détenteurs d'un agrément technique ne peuvent pas utiliser le nom de l'UBAtc, son logo, la

marque ATG, le texte ou le numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique, et/ou concernant des produits et/ou systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.

- C. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit ou système traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, prescripteurs, etc.) par le détenteur d'ATG ou ses installateurs désignés et/ou agréés ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans le texte d'agrément.
- D. Les détenteurs d'un agrément technique sont toujours tenus de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre, du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc asbl et à l'opérateur de certification désigné par l'UBAtc de sorte qu'ils puissent juger s'il convient d'adapter l'agrément technique.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

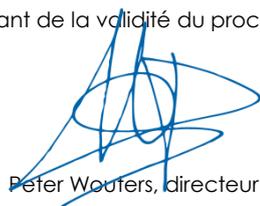
L'asbl UBAtc est un organisme d'agrément membre de l'Union européenne pour l'agrément technique dans la construction (UEAtc, voir www.ueatc.com inscrite par le SPF Économie dans le cadre de la directive 89/106/CEE et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir www.eota.eu). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl travaillent conformément à un système d'accréditation par BELAC (www.belac.be).

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « Façades », accordé le 21 octobre 2010.

Par ailleurs, l'opérateur de certification BCCA a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le détenteur de l'ATG.

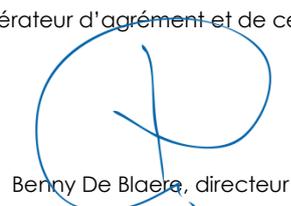
Date de cette édition : 27 juin 2011

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les niveaux de performance tels que définis dans le texte d'agrément ;
- soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable ;

Si ces conditions n'étaient plus respectées, l'agrément technique serait suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.

La validité et la dernière version du présent texte d'agrément peuvent être vérifiées en consultant le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.